



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3317**

commune (s) : Bron

objet : Quartier Parilly - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à l'OPH du Rhône et à la Commune - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur :** Monsieur Charrier

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Fröhlich, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 4 juin 2012****Décision n° B-2012-3317**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Parilly - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à l'OPH du Rhône et à la Commune - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Bron Parilly du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS ainsi qu'à toutes les conventions-cadre de GSUP.

La convention de GSUP, signée par l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Bron, la Région Rhône-Alpes et l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône engage les partenaires sur les objectifs suivants :

- améliorer la gestion urbaine et le cadre de vie :

- . poursuivre la valorisation de l'image du quartier et développer son attractivité au quotidien, pour les habitants actuels et futurs,
- . améliorer le traitement de la mécanique sauvage, des épaves et des encombrants,
- . accompagner le renouvellement urbain, agir en amont, en aval et pendant toute la phase opératoire,
- . renforcer et optimiser les modes de gestion existants,
- . territorialiser les actions à conduire,
- . rendre compte et évaluer ;

- favoriser la participation des habitants facteur de lien social :

- . conduire des actions de formation de sensibilisation et de responsabilisation des habitants et des usagers,
- . positionner la Maison du projet comme un outil d'explication permanente du projet urbain,
- . soutenir les agents de proximité ;

- améliorer la sécurité et assurer la tranquillité de tous.

Concernant l'année 2012, la programmation de GSUP de la Commune de Bron pour le quartier Parilly s'inscrit dans les orientations de la convention-cadre mentionnée ci-dessus, et plus particulièrement dans la continuité du travail partenarial engagé autour du plan propreté et de la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de la collecte des déchets.

A ce titre, une campagne de sensibilisation des habitants de Parilly est engagée avec l'appui des messagers du tri sur le tri sélectif et vient compléter les améliorations apportées, en termes d'investissement, par le réaménagement des secteurs de collecte.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2012, comprenant les actions valorisées dans le cadre des conventions d'abattement de la taxe foncière pour les propriétés bâties (TFPB), est estimé à 659 200 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 56 500 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2012, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier Parilly de la Commune de Bron pour l'année 2012,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 56 500 €, répartis comme suit :

- 40 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,  
- 16 500 € au profit de la Commune de Bron,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Bron et l'OPH du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 6574 et 657341 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.**